

ESSENTIELLES



JANVIER 2022

BULLETIN D'INFORMATION DE LA FSSS-CSN

WWW.FSSS.QC.CA

LA FSSS-CSN RÉCLAME UNE RENCONTRE DANS LES PROCHAINS JOURS AVEC LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DU TRÉSOR POUR RÉGLER LES PLAINTES DE MAINTIEN DES PRDM

En plein cœur de la vague Omicron, la FSSS-CSN et l'intersyndicale en santé et services sociaux ont eu des échanges constructifs avec le gouvernement dans l'objectif de poser des actions concrètes pour appuyer le personnel.

Parmi les nouvelles mesures, il y a notamment l'élargissement de la prime de temps complet. C'est plus de 100 000 travailleuses et travailleurs de plus qui auront accès à la prime, dont les préposées en retraitement des dispositifs médicaux (PRDM).

C'est en écoutant nos solutions qu'on peut régler les problèmes du réseau

Les nouvelles mesures montrent que c'est en écoutant les solutions proposées par le personnel et les syndicats qu'on peut mieux reconnaître le travail de celles et ceux qui sont au front de la pandémie depuis des mois et régler les problèmes du réseau.

Nous souhaitons que la présidente du Conseil du trésor continue de nous entendre. Il faut régler le problème de la discrimination salariale que subissent les PRDM depuis trop d'années. Il y a urgence de régler les plaintes de maintien de l'équité salariale, car nous sommes malheureusement confrontés à un grave problème de pénurie pour cette profession.

Nous ne pouvons attendre d'être aux prises avec des ruptures de services et des impacts non souhaités chez les usagers avant d'agir. La situation est trop critique pour considérer que le meilleur cheminement de ce dossier-là est d'attendre la fin du processus des enquêtes des plaintes à la CNESST. Le gouvernement ne doit pas non plus prétexter le dépôt des plaintes



en 2010 et 2015 pour ne pas régler la discrimination qui persiste encore en 2020.

Nous invitons le gouvernement à discuter et faire une offre

Il est inadmissible que le gouvernement ne fasse aucune offre de règlement dans ce dossier et qu'il considère que l'évaluation de cet emploi est identique à celle de 2001, alors qu'il y a eu de nombreux événements affectant l'emploi.

La FSSS-CSN demeure convaincue que s'il y a de la bonne volonté du gouvernement, nous serons en mesure de trouver un règlement sans devoir s'en remettre à un tiers pour trancher ce litige. Encore

faut-il que le gouvernement accepte d'en discuter ?

D'ici là, nous inviterons les PRDM à entreprendre un plan d'action et de mobilisation durant les prochaines semaines et nous continuerons à faire toutes les représentations rigoureuses dans le cadre du processus d'enquêtes de la CNESST. Nous demeurons convaincus qu'un règlement convenu demeure la meilleure voie. En espérant que le gouvernement démontre de l'ouverture dans les prochains jours.